



RENDEZ-VOUS

DATE :

HEURE :

DEMANDE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à présenter lors du rendez-vous

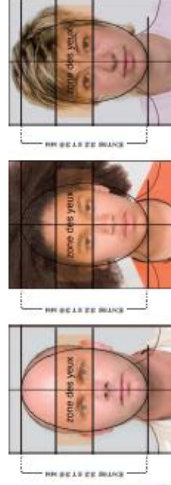
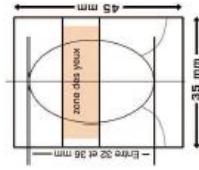
- ☐ **L'imprimé de pré-demande ou le numéro de pré-demande**
La pré-demande est à effectuer en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
Pour remplir cette dernière, vous devez connaître : Nom, prénom(s), date et lieu de naissance de vos parents
- ☐ **Carte nationale d'identité et /ou passeport sécurisé**
- ☐ **Copie d'acte de naissance de moins de 3 mois**
(à demander à la mairie du lieu de naissance sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état-civil est dématérialisé (<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>))
 - Pour 1^{ère} première demande
 - En cas de perte ou vol de la pièce d'identité
 - Si carte d'identité périmée et pas de passeport valide
- ☐ **Copie d'acte de mariage de moins de 3 mois** (si utilisation du nom du conjoint)
- ☐ **Jugement de divorce** (si utilisation du nom de l'ex-conjoint)
- ☐ **Copie d'acte de décès du conjoint**
- ☐ **1 photo récente de moins de 6 mois** (fond clair, de face, tête nue...)
- ☐ **Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du demandeur*** (présenter original)
 - Factures : eau, électricité, téléphone
(ne sont pas acceptés les justificatifs suivants : « facture type EDF entreprise » - quittance de loyer manuscrite - attestation Total Energie sans QR code...)
 - Dernier certificat d'imposition ou de non-imposition (sauf avis de situation déclarative)

* Si le demandeur habite chez ses parents ou amis il doit présenter :
 - copie de la pièce d'identité de la personne qui l'héberge,
 - lettre de l'hébergeant qui certifie que le demandeur habite chez lui depuis plus de 3 mois
 - justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- ☐ **Pièces complémentaires pour un mineur**
(doit être présent et accompagné d'un de ses parents)
 - Carte nationale d'identité ou passeport du parent en cours de validité
 - livret de famille
 - Jugement de divorce ou convention
 - En cas de garde alternée : justificatif de domicile et copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité des 2 parents
- ☐ **PERTE carte nationale d'identité :**
 - timbre fiscal à 25€
 - pièce d'identité (document avec photo: carte vitale, permis de chasse...) ou dernier avis d'imposition sur le revenu
- ☐ **VOL carte nationale d'identité :**
 - timbre fiscal à 25€
 - déclaration de vol établie en gendarmerie ou au commissariat de police
 - pièce d'identité (document avec photo: carte vitale, permis de chasse...) ou dernier avis d'imposition sur le revenu



NOUVELLE NORME RELATIVE À L'APPOSITION DES PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ SUR LES DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE FRANÇAIS, NOTAMMENT LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET LES PASSEPORTS, AINSI QUE SUR LES PERMIS DE CONDUIRE ET LES TITRES DE SÉJOUR POUR ÉTRANGERS. (NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005)

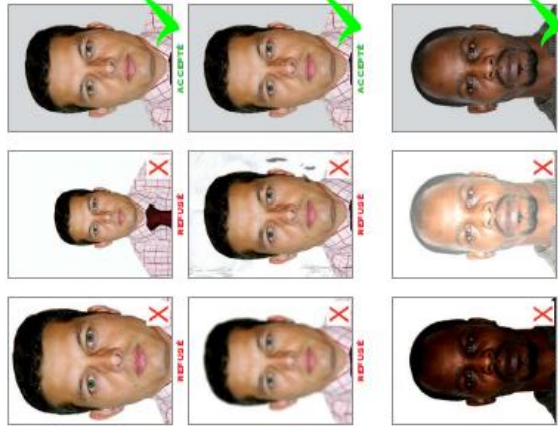
LA PRISE DE VUE DOIT ÊTRE RÉCENTE ET RESEMBLANTE AU JOUR DU DÉPÔT DE LA DEMANDE ET DE RETRAIT DU TITRE. LES PHOTOGRAPHIES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL OU DANS UNE CABINE PHOTO, UTILISANT UN SYSTÈME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

1 - FORMAT

LA PHOTO DOIT MESURER **35 MM** DE LARGE SUR **45 MM** DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE **32 À 36 MM**, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRÂNE (HORS CHEVELURE).



2 - QUALITÉ DE LA PHOTO

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACES.

3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN. UNE PHOTO EN COULEUR EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.

4 - FOND

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIR (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR). LE BLANC EST INTERDIT.



5 - LA TÊTE

LA TÊTE DOIT ÊTRE NUE, LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.

+ Oreilles dégagées : sans bijoux...
+ cou dégagé : sans bijoux, écharpe, capuche...



6 - REGARD ET POSITION DE LA TÊTE

LE SUJET DOIT PRÉSENTER SON VISAGE FACE À L'OBJECTIF. LA TÊTE DOIT ÊTRE DROITE.



7 - REGARD ET EXPRESSION

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.



8 - VISAGE ET YEUX

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.



9 - LUNETTES ET MONTURES

LES MONTURES ÉPAISSES SONT INTERDITES. LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX. LES VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLETS SUR LES LUNETTES.

Il est FORTEMENT recommandé de ne pas porter de lunettes.

